



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 14 décembre 2015**  
**(Villars-Tiercelin, grande-salle)**

---

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

**00. Ouverture de la séance**

La secrétaire procède à l'appel 37 conseillers sont présents, 10 sont excusés et 2 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président annonce qu'il va modifier l'ordre du jour, pour y ajouter un nouveau point 02bis : réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par Monsieur Cédric Frei le 28 septembre 2015 lors du dernier Conseil.

**01. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015**

Bernard Krieg souligne que le mot «kilowatt» dont il avait déjà demandé la modification orthographique lors du dernier Conseil par «kilowattheure», n'est toujours pas orthographié correctement.

Le procès-verbal, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

**02. Communications du président**

Le Président donne lecture du courrier reçu de Monsieur Jacques Planchamp confirmant sa démission en tant que membre du Conseil vu son changement de domicile hors de la Commune. Monsieur Grossen précise qu'il ne sera pas remplacé car il n'y a plus de suppléant à Villars-Mendraz.

Le Président annonce qu'une séance d'information a eu lieu le 26 novembre 2015 relative aux élections communales 2016. Il rappelle les échéances et donne quelques explications concernant les listes d'Entente à la Municipalité et au Conseil communal. Les listes seront à disposition à la fin de la séance pour celles et ceux qui souhaitent se relancer pour une nouvelle législature. De plus, il informe que deux séances de présentation des candidats sont prévues les 2 et 11 février 2016.

Jean-François Jatton demande comment a été défini le nombre de 9 suppléants. Le Président répond que c'est la loi qui fixe ce minimum.

## 02bis Réponse de la Municipalité à l'interpellation

Line Gavillet donne lecture de la réponse de la Municipalité concernant l'interpellation déposée lors du dernier Conseil par Monsieur Frei, qui est jointe au présent procès-verbal.

Un complément d'information est donné par Didier Schmid ; il rappelle qu'il avait proposé lors du dernier Conseil de faire un inventaire des routes. Par des plans, il montre l'inventaire des chemins et des routes concernant l'ensemble des villages. Toutefois, il explique qu'actuellement la Commune est limitée financièrement car selon le budget, c'est CHF 150'000.00 par année qui sont alloués aux routes. Dès lors, le but sera de faire une planification sur 15 ans selon le degré d'urgence.

Concernant la sécurité routière de l'arrêt de bus de la rue des Fontaines à Villars-Tiercelin, une solution est en train de se mettre en place avec un marquage au sol, sécurisé par des potelets. De plus, un radar pédagogique, à 2 couleurs, va être installé le long de cette rue.

Cédric Frei dit que le marquage qui a été fait dernièrement ne se voit pas, donc pas très utile à son avis. Il remercie quand même la Municipalité d'avoir regardé le problème.

Stéphanie Grimm demande si dans les CHF 1800.-- le radar est compris. Monsieur Schmidt répond qu'il s'agit seulement du marquage et des potelets, il faut compter CHF 4200.-- pour un radar.

## 03. Communications de la Municipalité

Pas de communication.

## 04. Préavis No 60-2015 Plan partiel d'affectation «Derrey la Vela–Villars-Tiercelin»

Monsieur Grossen explique qu'il y aura 3 décisions à prendre concernant ce préavis : la 1ère sur le plan de quartier, la 2ème sur le règlement et la 3ème sur le plan d'aménagement. Il passe la parole à Vincent Aubert pour une présentation.

Monsieur Aubert présente le plan partiel d'affectation « Derrey la Vela » à Villars-Tiercelin, en relatant l'historique, les buts et les intentions du projet.

Monsieur Grossen remercie Monsieur Aubert pour cette présentation exhaustive et ouvre la discussion.

Didier Ochs félicite Vincent Aubert pour cette présentation très bien faite. Cependant, il demande ce que va devenir le collège. Claude Racine répond que la classe est maintenue jusqu'au 30 juin 2016 et ajoute qu'une réflexion devra être faite. A première vue, il faudra le restaurer, mais à ce jour, aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Stéphanie Grimm, rapporteur.

Monsieur Grossen demande si quelqu'un souhaite se prononcer sur l'amendement formulé par la commission ad hoc. Personne ne le demande.

### Le « plan de quartier » est mis en discussion :

Jean-Paul Cavin soulève que 3 décisions importantes devront être prises ce soir ; il dit être surpris de ne pas avoir reçu le plan et le règlement avec le préavis, toutefois, il remercie que les membres du Conseil aient pu se rendre au bureau communal. De plus, il remercie Vincent Aubert pour la présentation. Monsieur Cavin a plusieurs questions ; il demande pourquoi le Conseil ne doit pas se prononcer sur la compensation qui doit se faire simultanément ? Il rappelle que même si l'étude qui a été présentée est remarquable, il ne faut pas oublier que depuis le contexte a changé ; il évoque le plan directeur cantonal et la LAT qui ont été acceptés et la fusion de nos cinq communes précédentes. Selon lui, ces éléments nouveaux sont de nouvelles questions qui se posent pour l'ensemble des villages vu que ce projet va au-delà du développement autorisé. Il ajoute qu'il sera difficile de se développer à l'avenir car l'Etat va calculer pour l'ensemble de la Commune et non par village ; il souhaiterait une vision d'ensemble et aimerait être rassuré par la Municipalité en ce qui concerne la marge de manœuvre pour les autres villages, une fois ce plan de quartier accepté.

Le Président répond que la compensation de terrain est incluse dans le plan partiel d'affectation.

Vincent Aubert explique qu'il s'agit de la parcelle no 275 qui se situe en face de l'émetteur, propriété de Swisscom Broadcast AG. Selon lui une vision d'ensemble a été faite, c'est parfaitement en adéquation avec la commune. Il assure que tous les paramètres sont en conformité avec les nouvelles lois (plan directeur cantonal et LAT), si ce n'était pas le cas, il garantit que l'aménagement du territoire n'aurait pas accepté.

Etienne Stadler demande si une desserte est prévue pour atteindre la zone cultivable. Vincent Aubert montre sur le plan les dessertes prévues à cet effet.

Georges Guinchard soulève que ce projet sera profitable à tous les habitants de la commune ; il rappelle les appartements protégés et la structure de la petite enfance. De plus, il ajoute qu'il serait dommage de ne pas profiter de cette compensation de terrain, en lieu et en place d'autres communes.

Manuela Gavillet craint que ce projet péjore la construction dans les autres villages et demande si notre Commune ne va pas se retrouver avec un quota de plus de 15% avant 2018.

Didier Schmid répond que la LAT impose de densifier le centre des villages et il rassure en expliquant que d'ici 2018 tout est possible.

Vincent Aubert ajoute que les calculs se font depuis 2008, donc rétroactivement à l'acceptation de la LAT.

Jean-Paul Cavin craint qu'on ait pas tout réalisé avec la LAT. Il dit que dès 2008, les communes auraient dû s'atteler à la tâche de revoir leur plan. Il revient sur sa précédente intervention, quand il a parlé de vue d'ensemble, il s'agissait de l'opération de dézonage qu'il faudra mener. Il appréhende qu'au fur et à mesure qu'on réalise des parcelles constructibles la marge de manœuvre va se restreindre, au détriment d'autres projets, parcelles privées.

Olivier Sonderegger comprend les interrogations de chacun et il est conscient que ce projet se réalisera dans le village de Villars-Tiercelin. Cependant, il relève qu'il s'agit d'un projet collectif pour la communauté et il pense qu'il y a une vraie démarche à privilégier. En tant que membre du comité de l'Association de développement région Gros-de-Vaud (ARGDV), il rappelle que les terres de l'Emetteur sont très convoitées par les autres communes. Dès lors, vu que la Commune de Jorat-Menthue a un projet à bout touchant, il est d'avis d'essayer de prendre quelque chose pour notre collectivité.

Bernard Krieg salue la démarche, toutefois reste perplexe. Il formule plusieurs questions : est-ce que le dézonage de la parcelle 275 ne risque pas de bloquer le développement de cette parcelle (déchetterie), est-ce qu'il y a des garanties pour le développement de la parcelle de l'Emetteur et demande à quoi en est l'engagement financier.

Pour Sottens, Claude Racine répond qu'il s'agit de la parcelle qui se situe entre la déchetterie et le carrefour et qu'elle représente exactement les surfaces pour la déchetterie et le plan de quartier. Concernant l'Emetteur, classé site historique, il rappelle que rien de nouveau pourra être construit sur les 60'000 m<sup>2</sup> ; il termine en annonçant qu'un avant-projet est passé en Municipalité dernièrement pour affecter le bâtiment de l'émetteur aux besoins de la commune.

Clémence Grognez répond que le financement des crédits votés à Villars-Tiercelin sont assurés. Une partie du financement provient des propriétaires privés concernés par la zone et la part communal est en fond de réserve. Pour la suite, de nouveaux crédits seront demandés (comme pour les aménagements), une répartition sera aussi à envisager entre la commune et les propriétaires privés.

**Monsieur Grossen met le préavis au vote.**

**Le plan de quartier est donc accepté à l'unanimité, moins un avis contraire et neuf abstentions.**

**Le Président donne lecture du règlement d'application et le met en discussion au fur et à mesure.**

Article 3 : Laurence Pralong demande qu'est-ce que le terme « villas unifamiliales » signifie. Vincent Aubert répond que c'est une villa individuelle.

Article 8 : Laurence Pralong relève que les constructions à l'intérieur de l'aire A feront l'objet d'un seul projet architectural et demande ce qu'il en sera des aires B et C.

Vincent Aubert répond que le 1<sup>er</sup> secteur doit être traité de manière unitaire et pour les autres aires, un maximum de liberté a été donné.

Article 17 : Christophe Korber demande s'il est possible que la notion de hauteur soit plus précise pour la zone C, car selon lui si la hauteur de construction est de 11 mètres, il craint que cela fasse un mur pour les résidents déjà implantés. Il pense que cette zone devrait être mise à une hauteur équivalente avec celle existante en limite de propriété. Avant de se déterminer pour demander un amendement, il souhaite encore connaître le règlement qui sera applicable à cette future zone C.

Vincent Aubert répond que le règlement sera revu. Dès lors, Monsieur Korber renonce à son amendement.

Article 18 : Jean-Paul Cavin souligne que cet article pourrait être repris tel quel pour le futur règlement des constructions pour l'ensemble de la Commune. De plus, il demande s'il est possible que les panneaux solaires soient intégrés à la toiture et pas posés par-dessus. Vincent Aubert répond qu'effectivement il est sous-entendu qu'ils seront intégrés.

Article 25 : Laurence Pralong s'interroge et demande qu'est-ce qu'on entend par le mot « contemporaine ».

Vincent Aubert explique que l'objectif est que l'architecture soit en cohérence avec l'affectation et non l'entourage, c'est de répondre à la fonction.

Stéphanie Grimm demande si le Conseil n'est pas sensé voter l'amendement émis dans le rapport de la commission ad'hoc.

Le Président répond que ce n'est pas vraiment un amendement qui a été proposé, car même si la commission n'avait rien demandé, le Conseil aurait dû de toute façon se prononcer sur le plan de quartier et le règlement d'application. Par contre, le plan d'aménagement n'est pas forcément soumis au vote.

**Le règlement d'application est donc accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.**

Laurence Pralong remercie Vincent Aubert pour la présentation et les réponses aux questions. Cependant, elle demande à la Municipalité à quel titre Monsieur Aubert a présenté cet objet.

Line Gavillet répond que la Municipalité a mandaté Monsieur Aubert, architecte, car il a une grande connaissance de ce dossier et que l'objectif de la Municipalité était de faire en sorte que les explications soient le plus claires possibles pour l'ensemble des membres ; elle remercie sincèrement Vincent Aubert pour cette remarquable présentation.

## **05. Préavis No 59-2015 Budget 2016**

Le rapport de la commission des finances est lu par Marc Ducret, rapporteur.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le préavis, ce n'est pas le cas. Dès lors, il passe à l'examen du budget point par point.

Stéphanie Grimm demande pourquoi au poste « 320 Forêts » il est prévu CHF 10'000.00 alors qu'aux comptes 2014 : il apparaît CHF 291.60. Clémence Grognez, boursière, répond que ce poste peut facilement varier d'une année à l'autre ; elle rappelle que l'année d'avant il y avait eu pour CHF 40'000.00. Il s'agit de travaux d'entretien, tels que les lisières et les bordures de chemin qui ne sont pas à la charge du groupement forestier.

Manuela Gavillet souhaite savoir pourquoi au poste « 3534 Site de l'émetteur » un montant de CHF 35'000.00 est prévu, alors qu'actuellement il est vide.

Clémence Grognuz, boursière, rassure en expliquant que des travaux ont été réalisés durant l'année, en vue de diminuer ce coût, donc vraisemblablement ce montant sera vu à la baisse et très certainement pas dépensé.

Stéphanie Grimm relève la nouvelle taxe fédérale sur les eaux usées de CHF 9.00 par habitant et demande si elle concerne bien tous les habitants. La boursière répond qu'effectivement cela concerne tous les habitants soit environ 1540 personnes.

Laurence Pralong fait remarquer qu'en deux ans le montant figurant au poste « 65 Défenses contre l'incendie » a presque doublé. Elle demande si cela va continuer et qu'est-ce qui justifie une telle augmentation.

Bernard Joss répond que cette augmentation est due à l'engagement d'un futur officier permanent et des frais qui en découlent.

Monsieur Grossen met le préavis au vote.

**Le Budget 2016 :**

Charges :	CHF 6'592'606.00
Revenu :	CHF 6'237'170.00
Excédent de charges de	CHF 355'436.00

Est adopté à l'unanimité.

Le Président met en discussion le plan des dépenses d'investissement. Pas de remarque.

**06. Communications (2<sup>ème</sup> partie)**

Line Gavillet remercie chaleureusement les personnes qui ont participé à la distribution des sapins de Noël. Elle annonce que quatre membres de la Municipalité actuelle se porteront candidats aux élections communales 2016 et que Madame Françoise Arlaud ne se représentera pas.

**07. Divers et propositions individuelles**

Pas de propositions individuelles.

Monsieur le Président rappelle que les listes pour les candidatures pour les élections communales 2016 sont à disposition ce soir et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous les membres.

Le Président lève la séance à 23h00.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib